



Licenciement pour faute grave, commissions percus ou non ?

Par **cedric45**, le **16/03/2009** à **13:40**

bonjour,

Je viens d'être licencié de la poste ou j'étais conseiller financier.

Je perçois normalement des commissions lié a mon activité, celle ci sont versé en décalé d'un trimestre.

C'est a dire qu'en decembre 2008, j'ai touché les commissions de juillet aout et septembre.

Je me demande si la poste me versera les commission de octobre, novembre et decembre, puisque je travaillai encore jusqu'en fevrier 2009.

Voila
merci